



N° 21

24 août 1998

Bimensuel

Dans ce numéro



COURRIER

L'esprit du service public

2



AUTREMENT DIT...

Evasion sous haute surveillance

2



ACTUEL

Surprises démographiques

3



EMPLOI

9 postes vacants

8



REVOLUTION

Les 200 ans des Archives

10



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

14



MEMENTO

Chant grégorien à l'abbaye de Bonmont

16



La très originale villa «Rajada», à Gland, sera ouverte au public les 5 et 6 septembre.

Journées européennes du patrimoine dans le canton de Vaud

Merveilles à découvrir

Quarante-quatre pays d'Europe, dont la Suisse, font la fête à leur patrimoine, le premier week-end de septembre. Cette année, le canton de Vaud innove: il organise la manifestation sur deux jours, les 5 et 6 septembre, pour satisfaire la demande du public qui n'arrivait pas à tout visiter le sa-

medi. Il offre aussi un programme varié de visites: des bâtiments liés à l'histoire de la Suisse moderne, des demeures privées exceptionnelles, des musées et des manifestations liées. Le tout gratuitement.

Pages 4 à 7

Nos salaires en 1999

En 1998, les salaires des fonctionnaires sont amputés d'une «contribution de solidarité» qui soulage de quelque 21 millions la caisse de l'Etat. L'année prochaine, ce n'est pas 21 millions, mais 35 millions que le Conseil d'Etat entend soustraire à la masse salariale telle qu'elle résulterait d'une application intégrale du statut des fonctions publiques. Et cette fois, sauf improbable retourne-

ment, il n'y aura pas de négociation entre le gouvernement et les associations de fonctionnaires.

Le Conseil d'Etat n'a pas encore dit comment il arriverait à économiser 35 millions sur les salaires. Mais il a fourni aux associations une liste des mesures possibles.

Pages 12 à 14

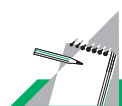
Du pipeau dans les Préalpes

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil se donnent la note pour nous étriller proprement. L'argent manque pour des tâches de base. La *Gazette* – Journal de la fonction publique ne veut rien savoir de tout cela. L'inspiration rédactionnelle se porte surtout sur ce qui n'intéresse la fonction publique que de loin.

Faut-il en conclure que le Conseil d'Etat n'a rien à nous dire? Ou alors que nous ferions mieux d'aller jouer du pipeau dans les Préalpes?

Heureusement, l'annonce des postes vacants établit un petit lien avec la réalité de la fonction publique en 1998.

Pierre-Francois Raymond



PETITES ANNONCES

A louer: à Pallens-sur-Montreux, 2,5 pièces avec terrasse de plain-pied, piscine, place de parc à disposition. Vue magnifique sur le Léman et les Alpes. Fr. 1'269.- Libre de suite ou à convenir. Tél. 079/310 67 83 (Patricia).

Cherche à acheter: Vespa 125 d'occasion. E-mail: gigliola.giarre@sg-dpsa.vd.ch. Tél. 021/316 50 07.

Passion voile. Un groupe de passionnés de voile cherche des jeunes entre 16 et 25 ans pour construire un bateau, apprendre à naviguer et participer à des régates. Contacts: 021/323 02 52 et 616 17 47.



La Gazette
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desales.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Un état d'esprit

Je vais par ces quelques lignes vous raconter une petite histoire qui relate bien l'esprit du «parfait» fonctionnaire.

Une jeune gymnasiennne, pour une raison qui m'est inconnue, a demandé au secrétaire de son gymnase une copie de son bulletin scolaire, copie qui lui a été facturée 5 fr. S'étonnant de ce montant à vrai dire élevé, la jeune fille s'est rendue auprès du doyen, afin d'en connaître la raison. Réponse du doyen: «... parce que la secrétaire doit interrompre son travail et se lever pour copier votre document...» (sic).

A l'heure où l'Etat cherche à revaloriser son service public et par-là même à améliorer son image, il y a lieu de s'étonner d'une telle réponse et de rappeler à certains que le fonctionnaire est au service de la collectivité.

Afin d'éclairer ma lanterne, j'ai soumis le

problème au doyen d'un gymnase concurrent. Celui-ci m'a répondu qu'eux aussi avaient introduit cette procédure, afin de responsabiliser les élèves qui perdaient systématiquement les bulletins dès leur réception.

Si je comprends le problème, je n'aime pas forcément sa solution, car notre société fonctionne déjà bien assez sous le joug de l'argent, sans introduire cet élément dans tous nos actes.

Quelle serait la bonne solution? Peut-être de revenir au bon vieux système du carnet scolaire sous sa forme rigide (il serait difficile de le glisser dans la poubelle).

Pour ma part, j'espère que le doyen, ainsi que la secrétaire en question, s'entendront répondre par une serveuse que le prix du café a doublé car la serveuse doit interrompre sa vaisselle et quitter son bar pour le leur apporter!

Mariette Baud, Lausanne



AUTREMENT DIT...

Evasion sous haute surveillance

Les prisons sont pleines à craquer et les directeurs doivent se montrer plus inventifs que jamais pour faire face à la situation. Dernière mesure en date au Bois-Mermet, la pose de lits superposés pour les cellules dont le plafond le permet...

Le 6 août, le secrétaire général du département concerné – les institutions et les relations extérieures –, son adjoint, le collaborateur personnel de M. Ruey et la déléguée à la communication se rendent à Orbe pour visiter les lieux. Ils sont guidés par André Valotton, chef du Service pénitentiaire, et arpentent les longs couloirs roses (si, si) tout en bénéficiant d'explications passionnantes sur les «systèmes». Celui d'alarme, celui de surveillance vidéo, celui des portails d'entrée, celui du rideau infrarouge, celui du

verrouillage des portes de cellule, et j'en passe.

Après Bochuz, c'est la visite de la MAP (Maison d'arrêt et de préventive) de la Croisée, à quelques centaines de mètres du pénitencier. Le portail s'ouvre silencieusement. Tiens! La TV romande nous a précédés, comme l'indique la berline aux dés bleu et orange stationnée devant la porte... M. Péquignot, le directeur des lieux, nous informe. C'est M. Kellenberger et son équipe qui tournent une émission sur la surpopulation carcérale. Côté sud du bâtiment, des détenus jouent au ping-pong ou se reposent à l'ombre des buissons. Côté nord se déroule un match de foot bigarré et bruyant. La Croisée comporte deux sections: les arrêts (personnes condamnées à des peines courtes) et la préventive (personnes en attente

de jugement). Aucun contact possible entre les deux. Pour les «arrêts», une clôture de 3 mètres; pour la préventive, des systèmes de sécurité sophistiqués.

16h15, la visite est terminée, la discussion se poursuit autour d'un coca. Soudain M. Péquignot est informé par bip: une évasion vient de se produire, deux Kosovars aux arrêts se sont fait la malle en grimpant le treillis. Sous notre nez... et nous n'avons rien vu.

La TV rejoint en courant le local où nous nous trouvons, à l'opposé du bâtiment. Penauds, les reporters: ils n'ont rien vu non plus. Il leur reste un espoir, les caméras de surveillance vidéo enregistrent tout.

Au QG, c'est la consternation: elles sont en panne et le réparateur sur place!

Isabel Balitzer Domon

Les surprises de la démographie vaudoise

*De plus en plus de jeunes Suisses quittent le canton.
Et le SCRIS revoit ses pronostics à la baisse.*

Les Suisses venant d'un autre canton se sont raréfiés au point que les départs excèdent les arrivées. Et les Suisses qui quittent la terre vaudoise sont le plus souvent des familles avec enfant.

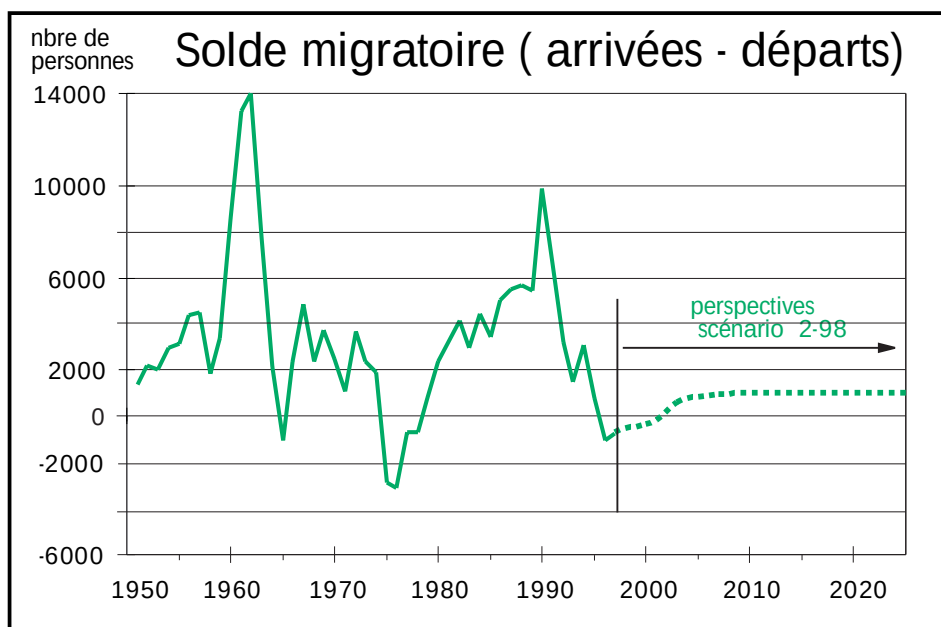
Voilà l'une des découvertes les plus troublantes que révèle la dernière mise à jour des «perspectives démogra-

phiques» du Service cantonal de recherche et d'informations statistiques (SCRIS). Si l'on en doutait encore, la démographie prouve que le canton a perdu de son légendaire attrait pour nos confédérés.

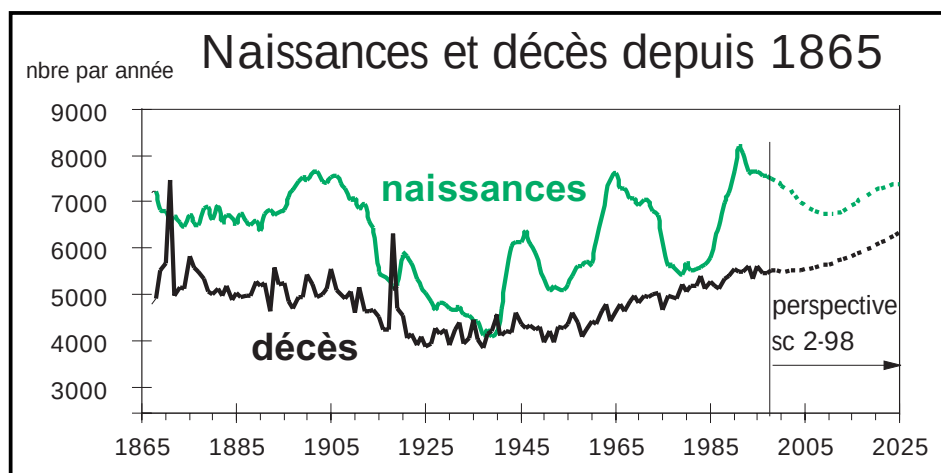
Mais Jacques Menthonnex, auteur de l'étude, ne verse pas dans le pessimisme. D'après ses modèles prévi-

sionnels, la courbe du solde migratoire du canton devrait remonter ces prochaines années. Grâce à quoi la population du canton ne diminuera pas, mais augmentera plus lentement que par le passé. Pourvu que la situation économique du canton s'améliore par rapport aux autres...

LR



Au-dessous de la ligne «zéro», le nombre des départs excède celui des arrivées. Une situation déjà observée en 1975. (Source: Perspectives démographiques, SCRIS, juin 1998)



Le nombre des naissances dépasse toujours celui des décès, grâce à l'allongement de l'espérance de vie et à l'apport de jeunes familles immigrées. (Source: Perspectives démographiques pour le canton de Vaud, SCRIS, juin 1998)

L'aptitude au dialogue

Entre l'Etat employeur et les syndicats de fonctionnaires, l'aptitude au dialogue est au plus bas. Tout se passe comme si on avait renoncé de part et d'autre aux transactions nécessaires à la définition d'un intérêt commun. D'un côté, le gouvernement issu des élections de ce printemps doit à ses électeurs une rigueur accrue dans la compression de ses dépenses. De l'autre côté, les associations de fonctionnaires ne parviennent à surmonter leurs divisions que dans le refus carré des propositions du gouvernement. D'un côté comme de l'autre, la marge de manœuvre est faible, voire nulle. Mécaniquement, les partenaires sont poussés à se raidir dans ce que chacun considère chez soi comme de la fermeté et chez l'autre comme de l'intransigeance.

Le manque d'une véritable culture de la négociation au sein de l'Etat de Vaud était manifeste, ces dernières années, dans le chaos du débat sur le statut et dans les cafouillages de la négociation pour la convention salariale 1998. Cette année, c'est pire. L'enterrement d'un projet de statut dont l'élaboration avait pourtant duré des années, puis le refus de toute négociation sur la masse salariale en 1999, ne laissent guère d'illusions à cet égard. Et l'on doit se résigner à la perspective de manifestations, voire de grèves qui n'amélioreront en rien l'image de la fonction publique dans la population des électeurs et des contribuables.

Tout cela serait normal et peut-être même sain si l'on vivait dans un conflit insoluble entre un Etat-patron décidé à mater ses fonctionnaires et des employés réduits au désespoir, dévorés de rancœur et de colère. Mais nous en sommes loin. Le Conseil d'Etat vaudois, par tradition ou par atavisme, a horreur des conflits. La plupart des fonctionnaires se sentent bien dans leur peau et aiment leur travail; ils sont prêts à consentir quelques sacrifices matériels, pourvu qu'ils en comprennent les raisons et que les efforts soient équitablement répartis. Les uns et les autres sont généralement attachés à la notion de service public. Reste à trouver une méthode, un lieu où les partenaires puissent fonder leur dialogue sur ces valeurs communes. La modernisation, ce serait aussi cela.

Laurent Rebeaud

5 et 6 septembre

Le patrimoine vaudois à portes ouvertes

La Suisse participe activement à la Journée européenne du patrimoine. Et le canton de Vaud y consacre une énergie toute particulière, puisque chez nous la Journée s'étendra sur deux jours, soit le samedi 5 et le dimanche 6 septembre.

Le thème de la Journée 1998, en Suisse, «Les citoyens, l'Etat et leurs œuvres». D'où l'ouverture gratuite au grand public du Musée national de Prangins, de la villa du général Guisan à Pully et de quelques ouvrages militaires. Mais il y a aussi, dans le canton, des «opportunités» sans rapport avec le thème national qu'il eût été dommage de ne pas saisir. C'est le cas de certaines **demeures privées** qui sont en train de changer de propriétaire.

Le patrimoine, c'est aussi les **musées**. Le Conseil d'Etat et plusieurs Municipalités (Lausanne, Morges et Nyon, entre autres) ont décidé d'ouvrir gratuitement leurs musées les 5 et 6 septembre. Idem pour le CIMA à Ste-Croix, le musée de la photo à Vevey, etc.

Enfin les **manifestations liées**, organisées par des associations privées ou des communes, complètent le programme: par exemple, les histoires de pierre conçues pour les enfants, le patrimoine lémanique ou une exposition à Lausanne dans le cadre du centenaire de la première loi sur la conservation des monuments historiques.

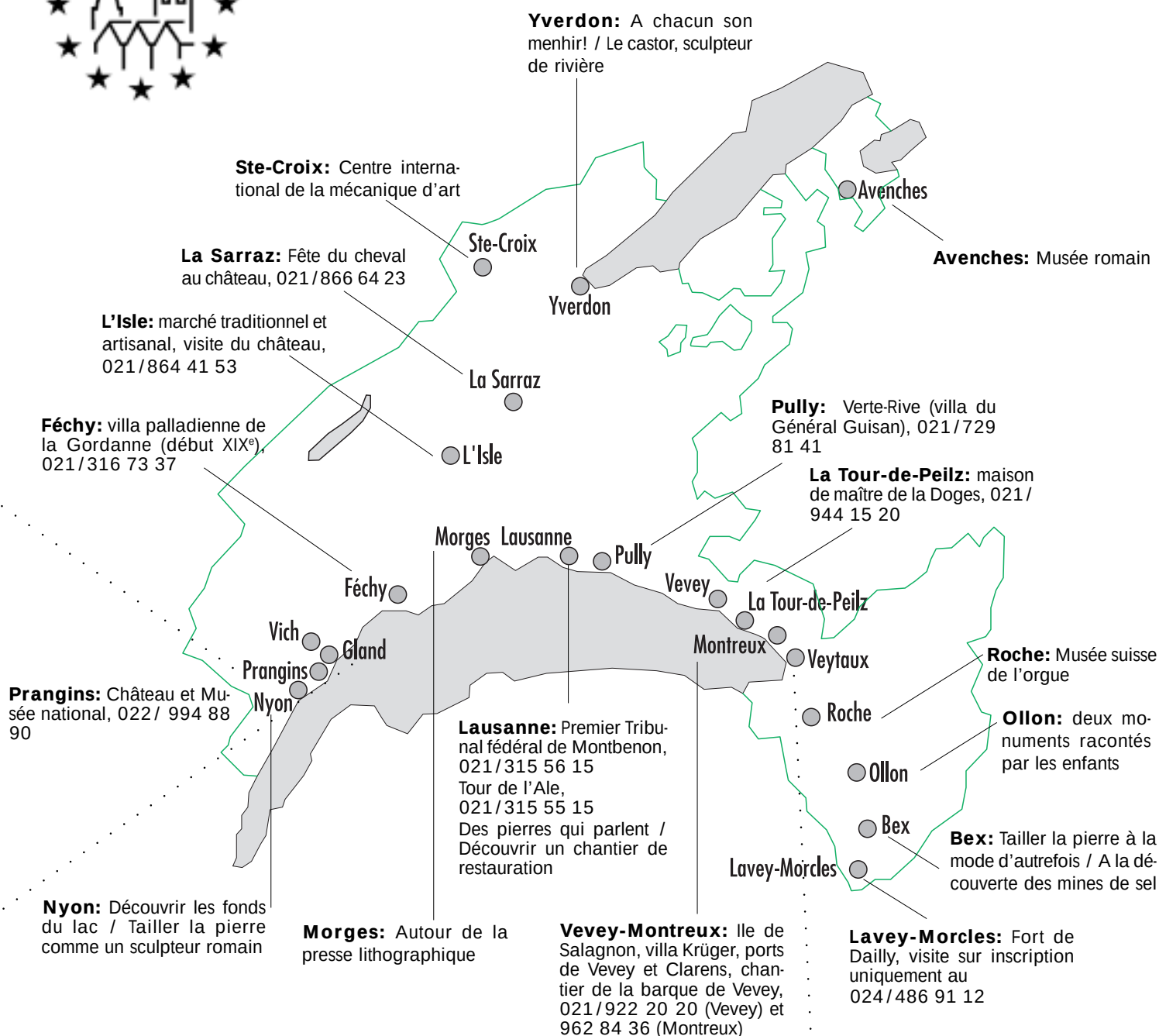
Tout le programme est résumé dans la carte ci-contre. En principe, les visites et les diverses manifestations sont gratuites. Pour en savoir plus sur celles qui vous intéressent, vous avez un numéro de téléphone, la presse locale ou encore Internet...



Ligne de la Promenthouse (Gland, Vich): cette ligne fortifiée date de la Seconde Guerre mondiale et s'étend du lac aux contreforts du Jura. Un des fortins ouverts au public le 5 septembre présente un camouflage particulièrement remarquable. Un parcours thématique, avec dossier pédagogique pour les écoles, permettra de découvrir l'ancienne usine électrique. (021 / 784 24 29)



Villa Rajada à Gland: composée de granit, de briques, de bois de mélèze, de cerisier, cette résidence a été construite en 1960-1962 par Robert Frei, Christian et Jakob Hunziker, puis ornée de sculptures d'Henri Presset et de céramiques de Philippe Lamberg, dans le but de créer une unité entre architecture et mobilier. Les ouvertures panoramiques de la vaste salle de séjour circulaire, avec sa cheminée suspendue, laissent pénétrer la nature environnante, richement arborisée en bordure du lac, dans laquelle cette architecture s'intègre merveilleusement pour s'y confondre. (021 / 316 73 37)



Veytaux, Fort de Chillon: ouvrage d'artillerie construit durant la Seconde Guerre mondiale, à proximité du château de Chillon. Son entrée est parfaitement camouflée dans la paroi rocheuse. Visite sur inscription uniquement au 024/486 91 12



• Informations détaillées sur toutes les manifestations des Journées du patrimoine sur Internet à l'adresse: <http://www.vd.ch/chancellerie/them-act/ue-patrimoin.htm> ou par téléphone au 021/316 73 36 ou 37

Suite du dossier à la page 6

Dans le canton de Vaud, les Journées européennes du patrimoine doivent beaucoup à Eric Teyssiere.

Conservateur cantonal des monuments historiques, il a pris la responsabilité, avec son équipe, d'en coordonner l'organisation. Tour d'horizon en forme d'entretien.



Un programme pétillant avec coup de cœur

— D'où vient l'idée d'organiser une journée du patrimoine?

— Elle a vu le jour en France il y a une quinzaine d'années, à l'initiative du ministre de la Culture Jack Lang. Le Conseil de l'Europe a apporté son soutien en 1991 et, petit à petit, la manifestation s'est étendue à toute l'Europe. En Suisse, elle est organisée depuis 1994 par le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE en allemand) et la Société d'histoire de l'art en Suisse, en collaboration avec les conservateurs cantonaux des monuments historiques. Ces partenaires choisissent le thème national qui est repris dans tous les cantons.

— Quel en est le but?

— Il est double: d'une part, ouvrir des monuments habituellement inaccessibles au public et en faire une présentation historique; d'autre part, expliquer comment les services cantonaux des monuments historiques travaillent et gèrent le patrimoine. Cet aspect est très important à mes yeux, à l'heure où les budgets pour le patrimoine et la culture se restreignent de plus en plus.

— Que pourra-t-on visiter dans le canton?

— Le thème national tourne autour du 150^e anniversaire de l'Etat fédéral. On nous a proposé de présenter le Tribunal fédéral à Lausanne et les casernes de Bière. Nous avons renoncé à faire visiter ces dernières, car elles intéressent plutôt un public con-



traint! Quant au Tribunal fédéral, il ne sera malheureusement pas ouvert, car des journées portes ouvertes ont déjà eu lieu en 1998. A sa place, le public pourra visiter le premier Tribunal fédéral, celui de Montbenon, à Lausanne.

«Nous avons voulu une grande fête du patrimoine. Tout cela gratuitement...»

Nous ouvrirons également des bâtiments en relation avec des grands hommes de notre Etat, comme la maison du général Guisan à Pully. Il y aura aussi quelques monuments militaires: les forts de Chillon et de Dailly et les villas bunkers de la Promenthouse. Quant au Château et Musée national de Prangins, sa participation s'imposait, avec en plus des visites guidées sous la direction des architectes.

— Allez-vous élargir le thème national, comme l'année passée?

— Oui, nous avons décidé de déborder de ce thème relativement limité et d'offrir un programme plus pétillant, d'organiser une grande fête du patrimoine. Tout cela gratuitement. Nous avons donc ajouté trois thèmes: les opportunités, les musées et les manifestations liées (voir p. 4 et 5).

— Comment motivez-vous des particuliers à ouvrir leurs bâtiments? Ne craignent-ils pas des dégâts à leur propriété?

— C'est une affaire de confiance. Nous expliquons les précautions que nous prenons (surveillance, assurances, etc.) et choisissons avec les propriétaires les pièces les plus intéressantes et typiques qui seront ouvertes. Tous les propriétaires que nous sollicitons ne disent pas oui!

— Comment faites-vous la promotion de ces journées?

— Faute d'argent, nous ne pouvons produire

«Nos moyens: 10'000 francs au maximum, et de nombreuses bonnes volontés»

qu'un dépliant tiré à quelques milliers d'exemplaires et diffusé auprès des communes, des musées, des offices de tourisme, etc. Cette année, nous faisons aussi 5000 petits autocollants et avons demandé aux services de l'Etat de les coller sur leurs envois. Les commandes arrivent en nombre. Nous sommes très agréablement surpris de cet intérêt.

Pour le reste, nous comptons sur les médias pour faire le relais. Depuis plusieurs années, *24 Heures* fait un cahier spécial. Les radios rappellent la manifestation le jour même et les journaux régionaux présentent les objets qui leur sont proches.

— *Quels sont vos moyens?*

Les moyens financiers sont très limités: 10'000 francs au maximum pour payer les frais d'impression du dépliant et des autocollants, quelques securitas, les personnes qui renseignent le public, etc. Par chance, nous pouvons compter sur de nombreuses bonnes volontés. Sans elles, le programme serait maigre. Des associations et des communes prennent en charge l'organisation sur place. La gendarmerie règle les questions de circulation et de parking; il y a même un groupe de cibistes qui va nous aider! Des étudiants et des collaborateurs du Service des bâtiments viennent donner un coup de main les deux jours d'ouverture. Et je ne parle pas des heures supplémentaires que font les collaborateurs de la section des monuments historiques.

— *Faut-il s'inscrire pour participer à ces visites?*

— Non, sauf pour les forts de Chillon et de Dailly. Les sites seront ouverts de 10h à 17h non stop. Cette année, nous avons renoncé aux visites à heure fixe. Elles sont trop contraignantes pour le public et difficiles à gérer lors de forte affluence. Une brève information sera donnée à l'entrée et chacun sera ensuite libre de choisir son rythme de visite et de poser des questions.

— *Le canton de Vaud fait-il mieux ou moins bien que les autres cantons?*

— Tous les cantons de Suisse participent à cette manifestation, mais les cantons de Vaud et de Genève sont les plus actifs. La Ville de Genève a décidé de faire un objectif politique de cette journée et y consacre plus de 100'000 francs chaque année. En Suisse allemande, l'écho est tout différent et plutôt modeste, mais les choses commencent à bouger.

— *Quel thème choisiriez-vous pour l'an 2000?*

Un regard sur l'architecture du XX^e siècle: on constate que le grand public a de la peine à apprécier l'architecture moderne.

— *Quel est votre coup de cœur?*

La Gordanne à Féchy. Parce que je suis de

la région, que je l'ai vue depuis le lac, en faisant de la voile. Je me souviens de l'avoir visitée dans des conditions extraordinaires par une merveilleuse journée d'octobre, avant qu'elle soit restaurée. On y trouvait toute l'authenticité de l'accumulation de l'histoire; on pouvait y voir la poussière qui était là depuis le XIX^e siècle! Après restauration, elle reste un objet historique, mais sa réhabilitation a intellectualisé son histoire. Cette maison néo-palladienne, circulaire, est extraordinaire, au sens étymologique du terme. On n'en connaît qu'un autre exemple, une «petite sœur», au bord du lac Windermere, dans la région des lacs au nord de l'Angleterre.

*Propos recueillis par
Jacqueline Decurnex*



Villa La Gordanne: célèbre demeure, notamment pour son plan circulaire, caractérisée par un portique à colonnes ioniques et couverte d'un dôme. La Gordanne élève sa remarquable silhouette inspirée du Panthéon parmi les frondaisons d'un parc admirablement arborisé. Implantée au confluent des ruisseaux de la Gordanne et de l'Eau noire, la maison de maître est située sur la commune de Féchy, le reste de la propriété se trouvant par ailleurs à cheval sur les territoires d'Allaman et de Perroy.

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise

Réf.	Fonction	Description
17.1118 17.1119	Inspecteur fiscal B cl. 21-24 100%	Activité: vous serez affecté aux révisions fiscales auprès de contribuables personnes physiques et morales, après une année de stage de formation au sein d'une commission d'impôt. Indispensable: brevet fédéral de comptable / agent fiduciaire, ou attestation de réussite à l'examen préliminaire d'experts fiscaux, ou CFC d'employé de commerce avec pratique de 15 ans dans des activités comptables ou fiscales. Souhaité: expérience du secteur fiduciaire.
17.1120	Assistant social B cl. 17-19 Assistant social A cl. 19-21 70%	Activité: au sein d'une équipe d'un centre social régional polyvalent, vous aidez des familles et des enfants en difficulté et exercez des mandats judiciaires dans la protection des mineurs, à la demande des autorités judiciaires civiles et pénales. Indispensable: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent, aisance dans la communication et la rédaction de rapports sociaux. Une expérience confirmée dans le domaine du travail social auprès des familles et de la protection des mineurs serait appréciée. Souhaité: intérêt pour le développement de l'action sociale dans le domaine de la protection de la jeunesse. Lieu de travail: Renens.
17.1123	Premier employé d'administration cl. 12-14 Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	Activité: travail, au sein d'une petite équipe, tel que rédaction de la correspondance, gestion de l'agenda de plusieurs collaborateurs, suivi des rubriques budgétaires, ainsi que permanence téléphonique. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans. Expérience de 3 ans min., maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Power Point, Lotus Notes). Autonomie, sens de l'initiative et des responsabilités. Souhaité: connaissance de Paradoxe.
17.1115	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: gestion de dossiers de faillites comprenant, entre autres, de l'analyse de documents, de la rédaction, des contacts. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, aisance rédactionnelle et orthographe sûre. Connaissance du traitement de texte Word.
17.1117	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: travail varié tel que dactylographie de jugements rendus en matière civile et préparation de leur envoi, correspondance, ainsi que service téléphonique à la centrale. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, excellente dactylographie et bonne orthographe. La courtoisie et le sens de la précision sont des qualités indispensables.
17.1114	Chauffeur poids lourds des RN cl. 9-11 100%	Activité: très variée, vous conduirez des camions, des balayeuses, des cureuses et d'autres engins spéciaux, dans le cadre de l'entretien des routes et des autoroutes. Vous êtes également prêt à prendre part à l'entretien des véhicules et à être intégré à un système de piquet, spécialement pendant la saison hivernale. Indispensable: être âgé de vingt ans au moins, permis de conduire poids lourds et remorque. Souhaité: pratique professionnelle d'environ 3 ans, et connaissance éventuelle des engins de voirie. Lieu de travail: habiter dans un rayon d'environ 12 km et au plus à 15 minutes du centre d'entretien de Bursins.

17.1116

Employé de bibliothèque**cl. 8-10****50%**

Activité: vous effectuez diverses activités telles que classement et tris, recherches de livres demandés en prêt par les usagers, ainsi que des travaux de bureau.

Indispensable: pratique professionnelle de 8 ans, goût pour le contact avec le public, capacité à travailler sur ordinateur et sens de l'organisation. Avoir une bonne condition physique (nombreux escaliers, échelles) et pas d'allergie à la poussière.

Particularité: horaires fixes et périodes de vacances imposées par la direction.

Deuxième parution

11.1028

Secrétaire**cl. 15-18****100%**

Activité: vous êtes responsable des comptabilités de différents services et vous assistez les utilisateurs pour l'élaboration du budget. Vous serez également chargé de suivre les tâches de plusieurs personnes, dont un apprenti.

Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans dont 3 au minimum dans un service de comptabilité. Outre de bonnes connaissances de comptabilité jusqu'au bilan et de bureautique, ce poste demande de l'aisance rédactionnelle.

16.1104

Cantonnier sous-chef des RC**cl. 10-12****Cantonnier des RC****cl. 8-10****100%**

Activité: en plein air, au sein d'une petite équipe vous participez activement à l'entretien et à la sécurité des routes du réseau cantonal en fonction des saisons, vous avez idéalement une expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts ou du génie civil.

Indispensable: pour le poste de cantonnier: vous devez être âgé de vingt ans au moins, être en excellente santé, avoir un permis de conduire et, pour les étrangers, le permis C. Pour le poste de sous-chef vous devez avoir une expérience de cantonnier de 3 ans et avoir fonctionné comme remplaçant du chef cantonnier.

Spécificité: domicile imposé, Lucens ou environ.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

**TRAVAILLER****Partage du travail: chaque canton teste sa formule**

Le partage du travail est à l'ordre du jour dans la plupart des administrations cantonales. Des expériences originales sont lancées à Zurich et à Genève.

Zurich: horaires à vie ou à l'année

Le gouvernement zurichois propose à ses fonctionnaires, dès cet automne, deux nouveaux modèles de répartition du travail.

Le premier modèle fonctionne selon le système de l'épargne. Baptisé «horaire à vie», il s'adresse aux employés dont le poste à plein temps exige une présence hebdomadaire de 42 heures. La rémunération correspond au salaire de 40 heures. Le salaire correspondant aux deux heures non payées est accumulé sur un compte. Ainsi se constitue un capital – portant intérêt – qui pourra être utilisé lorsque l'employé décidera de

prendre un long congé ou une retraite anticipée. En cas de congé, l'administration engagera du personnel de remplacement. En cas de retraite anticipée, le poste doit être repourvu.

Le second modèle zurichois concerne les collaborateurs dont la charge de travail varie en cours d'année. C'est l'«horaire annualisé», qui permet à l'employé d'accomplir plus d'heures lorsque les besoins du service sont intenses, et de raccourcir ses horaires dans la même proportion pendant les périodes plus détendues. Cette souplesse peut être aussi utilisée en fonction des désirs ou des projets de l'employé.

Genève: réduction d'horaire de 10% sans réduction de salaire

Quant au canton de Genève, il vient de lancer une expérience plus ambitieuse, et probablement plus séduisante pour les employés: une réduction de 10% du temps de travail sans réduction de salaire. Une expérience pilote est menée avec 240 employés

de l'Economat cantonal, de l'Office cantonal de l'énergie, du Service cantonal des naturalisations et du Centre de soins continus. La semaine de 36 heures, payée 40! La réduction des horaires devrait entraîner la création de quelque 16 postes supplémentaires, destinés en priorité à des chômeurs.

Et le financement? Le Conseil d'Etat genevois estime qu'environ un tiers des heures «chômées» devraient être compensées par des améliorations de productivité. Les deux autres tiers, représentant les 16 postes nouveaux, coûteront 780'000 francs au canton. Et voilà l'astuce: du moment que ces postes doivent être occupés par des chômeurs, ils devraient pouvoir bénéficier des subsides de l'assurance chômage. L'idée est qu'il vaut mieux rétribuer des chômeurs pour travailler que pour ne rien faire. Le coût supplémentaire devient ainsi un simple transfert de charge. Reste à savoir si, à long terme, il sera possible de financer des postes stables par le biais de l'assurance chômage.

LR

Les Archives cantonales, une conquête de l'indépendance et de la démocratie

Dans la foulée du Bicentenaire de la Révolution vaudoise, les Archives cantonales fêtent le 200^e anniversaire de leur création. En évoluant avec leur temps, elles restent le lieu privilégié de la mémoire et de l'identité du Canton de Vaud et de son administration.

Placées sous la protection de la France, les revendications des Vaudois prennent un tour décisif dans la nuit du 24 janvier 1798: la couleur verte, symbole de la liberté et de l'espoir, flotte sur le drapeau, frappé de l'inscription: «République lémanique, Liberté, Egalité». Le 9 février, l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud adopte le projet de Constitution helvétique, préparé par les généraux français. Le canton du Léman est né, il s'insère dans un Etat centralisé, la République helvétique. L'indépendance du peuple vaudois est reconnue; les nouvelles autorités vaudoises sont installées le 30 mars.

Une préoccupation des premiers instants de l'indépendance

Dans la tourmente des événements, l'Assemblée provisoire aborde dès le 7 mars le problème des archives relatives au Pays de Vaud, conservées à Berne. Elle réclame leur retour. L'affaire est rondement menée; elle est réglée en octobre 1798. Le 21 août, le Directoire helvétique décida en effet que la «collection des titres et documents de toute espèce, formant les archives dites du Pays de Vaud, serait remise entière» aux représentants vaudois. Les Archives vaudoises ont pris corps cinq ans avant la création du canton de Vaud. Le poste d'archiviste d'Etat fut introduit, le 5 décembre 1837, dans l'organisation cantonale.

L'affirmation d'un lieu de mémoire ouvert

A l'instar des Archives nationales de France, les Archives

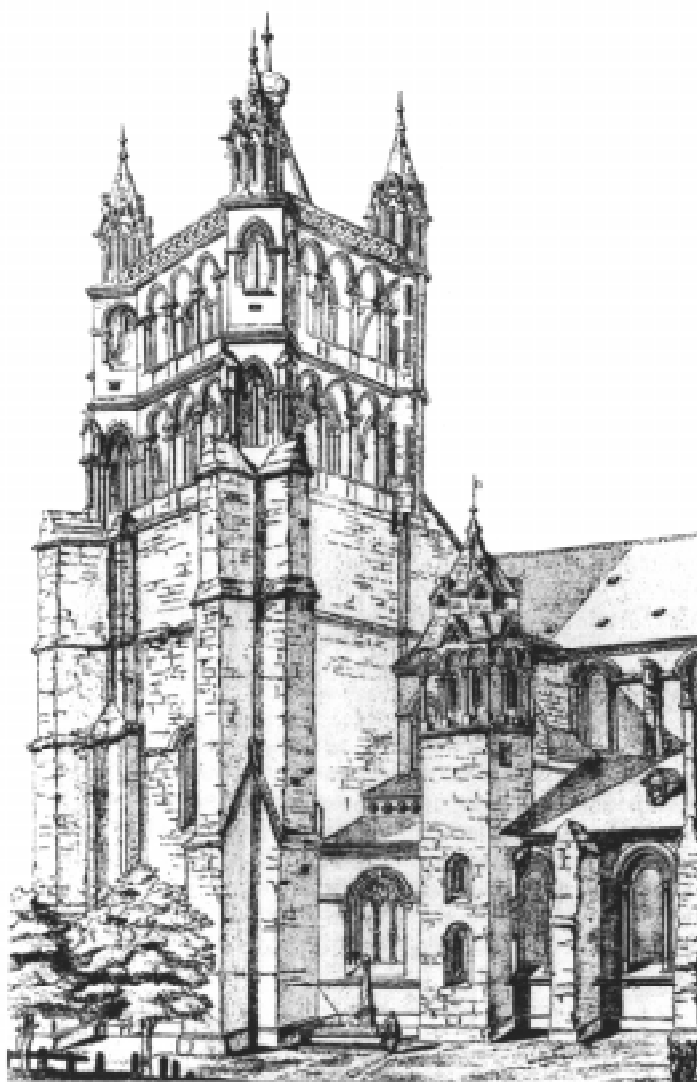
cantonales vaudoises (ACV) sont filles de la Révolution. Elles manifestent la souveraineté retrouvée et sont le signe d'une identité à forger et à conquérir. Elles précèdent tous les lieux de mémoire que le canton mettra progressivement en place dès le début du XIX^e siècle. Ce droit d'aînesse n'est en

soi pas singulier. Les Archives sont au cœur du fonctionnement de l'administration – le mot archives signifie étymologiquement «autorité», «dépôt de pièces officielles», et nullement «vieux papiers périmés»; elles sont la preuve du pouvoir, son fondement permanent et son refuge obligé. Comme pendant aux droits de l'homme, la République française ouvrit au public dès 1794 les Archives, faisant de celles-ci un droit du citoyen et une mesure de contrôle démocratique.

Avec retard sur le mouvement général, une première salle de consultation fut aménagée en 1919 aux ACV; elle prit de l'importance dès 1956 avec l'installation des ACV à la rue du Maupas 47, à Lausanne. Depuis, l'accès aux Archives s'est largement diversifié et élargi. En 1996, les ACV ont enregistré le chiffre record de 6768 consultations, le droit à l'information exigeant une reconsidération à terme des délais de confidentialité, un débat régénéré sur le secret d'Etat et la protection des données personnelles.

De 964 à 1998

Débutant avec un parchemin original de 964, les ACV sont le dépôt central des archives de l'administration cantonale dont les domaines d'intervention se sont accrus et ramifiés densément. Depuis 1985, elles sont logées dans un bâtiment, construit exclusivement à leur usage, à Chavannes-près-Renens. L'élaboration d'archives plus nombreuses et plus variées, l'évolution des centres d'intérêt de la recherche historique et l'appréhension multiforme des composantes du passé obligent les ACV à empê-



La tour de la cathédrale en 1763
(Dessin de E. Hittor)

Le beffroi de la cathédrale de Lausanne, la première adresse des ACV – 1799-1955 (ACV, Christophe Moratal).

cher les destructions intempestives de documents; évaluer et sélectionner, proposer des stratégies concertées et globales de versements, mettre en place des inventaires et des instruments de recherche, associer de nouveaux partenaires et créer les conditions d'un réseau de compétences et de correspondants, tels sont les objectifs du nouveau contrat d'archivage proposé à l'administration.

La constitution d'une mémoire cantonale

De plus, les ACV participent à la constitution d'une mémoire cantonale, faite des archives privées et para-administratives. Cette ouverture date du début du siècle; de manière d'ailleurs presque concomitante, elles ont reçu la responsabilité de conseiller et d'assister les communes dans le domaine de la conservation des archives; aujourd'hui comme hier, elles visent à coordonner les pratiques de conservation et l'organisation des classements, et veillent au maintien des archives dans les communes. Depuis 1996, une Association vaudoise des archivistes a été lancée à leur égard pour renforcer les collaborations.

Accréditer le rôle de mémoire de l'administration et du canton, c'est faire des ACV un lieu de protection et d'échanges, un endroit où l'identité du canton s'exprime. Au couple démocratie et culture peuvent être associées la double fonction, administrative et historique, et la double éthique, civique et scientifique. Ces responsabilités des services d'archives peuvent être encombrantes et antagonistes; les droits et devoirs en matière conservatoire ou patrimoniale, le renforcement et la spécialisation des compétences se heurtent aux réalités financières, aux insuffisances en forces humaines et aux pressions d'un public toujours plus avide d'informations ou contraint dans sa formation à utiliser davantage les fonds d'archives. Toucher aux activités des Archives, c'est souvent mettre en péril la continuité des fonds documentaires, semer le doute sur la transparence d'une administration (la rétention d'informations peut se révéler catastrophique pour l'image démocratique d'un pays) et fragiliser des filières de coopération et de formation. La mémoire pour la mémoire ne suffit pas; pour qu'elle existe, elle doit être pourvue d'inventaires et d'instruments de recherche. L'accumulation et la conservation vont de pair avec



Page de titre de l'inventaire des documents «repris» à Berne. Auteur: Alexandre-François-Louis Wagnon, juillet 1798 (ACV, Christophe Moratal).

la consultation. L'archiviste est à la fois le gardien, le conseiller, le défricheur, l'intermédiaire et l'interprète de cette mémoire que l'administration et le citoyen doivent pouvoir exploiter, car elle vient d'eux et doit retourner vers eux.

Conserver l'éphémère et l'invisible

Disposant de près de 25'000 mètres linéaires d'archives, les ACV sont confrontées comme toutes les institutions patrimoniales aux défis technologiques et aux difficultés générées par les supports de piètre qualité. On demande aux Archives de conserver des informations, en fait menacées dès leur origine de disparition.

La maîtrise des problèmes ne peut se faire que par la mise en place de politiques de sélection claires, l'intégration des archivistes dans les procédures de gestion et de transmission dès leur conception et leur démarrage, chaque décideur et informaticien devant s'interroger sur le devenir des données à sa charge pour lesquelles il doit choisir entre la sauvegarde momentanée et l'archivage historique.

Une administration produit nécessairement une mémoire, appelée à disparaître, car d'usage limité; mais elle est tenue de dépasser dans plusieurs secteurs d'activité les besoins immédiats, car une part revient à constitution d'une mémoire collective, intangible, dont seules les ACV ont la responsabilité ultime; aucun organe de l'administration ne peut prétendre conserver éternellement ses archives, fussent-elles in-

formatisées ou confidentielles, techniques ou politiques.

Un refuge face à l'urgence et au court terme

En 1798, les autorités ont fondé leur légitimité sur le passé de leur pays; elles se sont mises en quête de leurs droits et pouvoirs. En 1998, le message «révolutionnaire» de 1798 affleure dans les débats concernant la conservation et l'entretien du patrimoine, la vérification des agissements de l'administration et de la communauté des citoyens.

En affichant leur existence, les ACV ne recherchent pas le culte passéiste; au contraire, elles souhaitent s'appuyer sur leurs expériences pour faire valoir leurs droits et devoirs à une époque où l'on perd de plus en plus la dimension de la temporalité, au profit de l'urgence et de la vision du court terme.

A l'évidence, les ACV sont une passerelle entre les diverses temporalités, le trait d'union des mémoires administratives, le faire-valoir et le faire-savoir des richesses patrimoniales de ce canton. Elles n'en sont pas les seules dépositaires, mais l'un des principaux partenaires de fait et de droit depuis 1798. C'est moins dans les acquis que les ACV doivent évoluer que dans leurs capacités à s'insérer dans le mouvement et le changement. 1798 est une date-repère, 1998 est la réalité prioritaire à aborder.

Gilbert Coutaz, directeur
des Archives cantonales vaudoises



Comment l'Etat pourrait économiser 35 millions sur les salaires

Le Conseil d'Etat a confirmé la «cible» de 35 millions d'économies à réaliser sur la masse salariale. Reste à savoir comment.

Le tableau ci-contre énumère et commente une série de mesures possibles pour réduire la masse salariale dans le budget de l'Etat pour 1999. Ce catalogue a été remis aux associations du personnel en vue de leur rencontre du jeudi 13 août avec la délégation du Conseil d'Etat aux affaires du personnel. L'idée du gouvernement était de demander aux représentants des fonctionnaires lesquelles de ces mesures ils considéraient comme les meilleures ou les moins mauvaises, et éventuellement d'en proposer d'autres. Le Conseil d'Etat, lié par le plan d'assainissement des finances cantonales voté par le Grand Conseil, estime qu'un sacrifice salarial de 35 millions de la part des collaborateurs de l'Etat «est comparable à celui qui est imposé depuis plusieurs années à l'ensemble de la population vaudoise du fait de la situation économique». Il n'entend pas négocier sur ce montant.

Hostilité syndicale

On le sait, les associations du personnel (FSF, SUD et SSP) ont refusé d'entrer en matière. Elles ont présenté un front commun, soudé par une commune hostilité au principe même de nouvelles atteintes aux salaires tels que prévus par le statut des fonctions publiques. Cela ne les intéresse

(Suite à la page 14)

Exemples de mesures à étudier

Le catalogue ci-dessous montre le type de choix que devra affronter le Conseil d'Etat au moment de la décision. On voit déjà que pour arriver à 35 millions, il

Mesures étudiées	Public-cible	Economie
Suppression totale de la compensation du renchérissement	Tous les salariés	9,05 millions de francs => autorité de décision: Grand Conseil (GC)
Suppression des annuités légales	En principe, les deux tiers des salariés, soit ceux qui ne sont pas encore au maximum de la classe finale de leur fonction	27,6 millions => GC
Suppression de la moitié des annuités légales	En principe, les deux tiers des salariés, soit ceux qui ne sont pas encore au maximum de la classe finale de leur fonction	13,8 millions => GC
Maintien de la contribution progressive dite de solidarité: allant de 1 à 2,5% des salaires	Tous les salariés	21,2 millions => GC
Gel des engagements de nouveaux collaborateurs durant le 1 ^{er} semestre 1999	Les demandeurs d'emploi (environ 110) et les services	3 millions, selon les chiffres 1998 => CE
Engagement de tout nouveau collaborateur 2 annuités en dessous de la pratique en vigueur, à concurrence du minimum de la classe initiale de la fonction prévue pour le poste	Les nouveaux engagés soit les titulaires d'environ 400 postes de travail à plein temps	2 millions => CE
Suppression du paiement des heures supplémentaires	Tous les salariés concernés	6 millions => CE
50% avec enveloppe	Tous les salariés concernés	3 millions => CE
Pont de fin d'année obligatoire (27, 28, 29, 30 et 31.12.1999)	Tous les salariés	16,3 millions => CE
Pont de l'Ascension obligatoire (vendredi 14 mai)	Tous les salariés	4 millions => CE
Suppression de l'indemnité voiture	750 salariés	0,6 million => CE
Réduction du forfait repas de Fr. 20.- à Fr. 18.-	Tous les collaborateurs de l'Etat	0,18 million => CE
Nouveau barème pour le remboursement au km lors de l'utilisation d'un véhicule privé	Tous les collaborateurs de l'Etat	0,78 million => CE

ne pourra pas se contenter d'une mesure, mais devra faire une combinaison de plusieurs. Attention: ce tableau n'a rien d'exhaustif, ni de définitif. Les chiffres indiquant le montant des économies prévues pour chaque mesure représentent des ordres de grandeur, qui doivent être précisés par des calculs plus fins. Certains sont liés à des évolutions difficiles à prévoir. Par exemple, on sait déjà que la suppression de la compensation du renchérissement apporterait une économie sensiblement inférieure aux 9 millions indiqués dans ce tableau, car l'indice des prix a fléchi et se trouve actuellement près de zéro.

Remarques	Avantages	Inconvénients
Non-dépense	Cette mesure dégage un montant d'économie substantiel	Perte du pouvoir d'achat
Non-dépense touchant environ 12'500 postes de travail à plein temps	- Cette mesure dégage un montant d'économie substantiel. - Pas de baisse du pouvoir d'achat	Mesure discriminatoire
Non-dépense touchant environ 12'500 postes de travail à plein temps	- Cette mesure dégage un montant d'économie substantiel. - Pas de baisse du pouvoir d'achat	Mesure discriminatoire
Economie	Cette mesure dégage un montant d'économie substantiel	Engagement politique de restreindre cette mesure à 1 année (pour 1998)
Non-dépense	Maximisation des transferts internes et aide directe aux mesures DEM dans la suppression de postes	- Impact négatif temporaire sur le fonctionnement de certains services - Atteinte à l'image de l'Etat (rôle social) auprès du public
Non-dépense réalisée sur le long terme	Progression salariale plus étalée dans le temps	- Perte d'équité interne - Risque de priver l'Etat de collaborateurs efficaces
Non-dépense	Cette mesure implique une réorganisation du travail dans les secteurs où des heures supplémentaires sont à défaut systématiquement payées	Nécessité de compenser ces heures en jours de congé, d'où absence du lieu de travail
Non-dépense	Cette mesure implique une réorganisation du travail dans les secteurs où des heures supplémentaires sont à défaut systématiquement payées	Nécessité de compenser ces heures en jours de congé, d'où absence du lieu de travail
- Economie - Le Conseil d'Etat offre 1 jour, les 4 autres jours faisant l'objet d'une déduction salariale correspondante	Permettre à une partie des salariés de passer les fêtes de fin d'année en famille, sachant que le personnel enseignant a par exemple aussi congé durant cette période	- Impact sur les bas salaires - Mesure qui pourrait être qualifiée de discriminatoire selon les cas
- Economie - Déduction salariale correspondant à un jour de travail	Permettre à une partie des salariés de profiter de ce jour pour un week-end prolongé	- Impact sur les bas salaires - Mesure qui pourrait être qualifiée de discriminatoire selon les cas
Economie	Suppression d'un salaire déguisé	Réaction des collaborateurs concernés pour perte d'un acquis social
Mesure prévue dans les amendements au budget 1998	Déjà mis en œuvre	Prix des repas moins bien couvert par le forfait
Mesure prévue dans les amendements au budget 1998	Déjà mis en œuvre	Discrimination pour les collaborateurs se déplaçant fréquemment



Salaires

(suite de la page 13)

pas de choisir entre «se faire couper le bras ou la jambe». Résultat: le Conseil d'Etat décidera lui-même des mesures propres à économiser 35 millions sur les salaires en 1999.

Bases de calcul

Pour bien comprendre la nature et l'effort que le Conseil d'Etat veut exiger de la fonction publique, deux précisions sont nécessaires:

- 1) l'économie de 35 millions se calcule à partir des salaires qui seraient distribués selon l'application intégrale du statut, donc avec indexation et augmentations annuelles. Elle ne tient pas compte de l'effet de la contribution de solidarité prélevée sur les salaires 1998;
- 2) la cible est de 35 millions nets, au sens où elle doit conduire à une véritable économie de ce montant pour l'Etat. Son calcul ne tiendra pas compte des économies que pourraient réaliser les communes ou d'autres partenaires de l'Etat lorsqu'ils contribuent au salaire d'un collaborateur, comme c'est par exemple le cas des instituteurs.

En attendant le bout du tunnel

Dans sa séance du 19 août dernier, le Conseil d'Etat a confirmé sa détermination sur la cible de 35 millions. A ses yeux, regrette-t-il, «le sacrifice salarial demandé aux collaborateurs de l'Etat paraît inéluctable». Il ajoute qu'il «reconnaît les efforts importants consentis ces dernières années par les collaborateurs de l'Etat pour maintenir la qualité des prestations, alors même que leur charge de travail a augmenté et que la progression de leurs salaires n'a pas entièrement suivi les dispositions prévues par la loi. En même temps, il constate que les ressources de l'Etat, sévèrement limitées du fait de la conjoncture économique, et gravement hypothéquées par son endettement, ne permettent pas aujourd'hui de relâcher cet effort.»

Le bout du tunnel n'est donc pas pour demain. D'autant plus que l'amélioration de la conjoncture économique, si elle se confirme, ne se répercutera qu'avec retard sur les recettes de l'Etat. Mais il reste possible, comme cela s'est produit ces deux dernières années, que les comptes soient finalement moins mauvais que le budget. Dans cette éventualité, le Conseil d'Etat envisagerait de redistribuer aux fonctionnaires une partie de l'écart entre comptes et budget. Une sorte de ristourne, au cas où le déficit 1999 serait inférieur aux fatidiques 400 millions du plan d'assainissement... LR



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DFIN

Département des finances

Budget 1999: le Conseil d'Etat maintient sa cible d'économies sur la masse salariale

Le Conseil d'Etat a pris acte du refus des associations du personnel de négocier sur les modalités de la réduction de la masse salariale prévues dans le projet de budget de l'Etat pour 1999. Il a décidé de maintenir à 35 millions nets la cible des économies à réaliser. Constatant l'impossibilité de négocier avec les associations du personnel, le gouvernement décidera lui-même de l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour atteindre cette cible. Sachant qu'il peut y avoir un écart positif entre les prévisions budgétaires et les comptes, le Conseil d'Etat étudie la possibilité de redistribuer aux fonctionnaires un montant correspondant à une part de cet écart.

Jean-Marc Mommer, chef du Service du personnel, 021/ 617 63 40

Pas de taxation intermédiaire en cas de cessation de versement d'une pension

En réponse à l'interpellation de Monsieur Jean-Paul Dudt, le Conseil d'Etat confirme que, selon la loi d'impôt vaudoise, la cessation du versement d'une pension alimentaire ne donne pas lieu à une adaptation immédiate de l'impôt (taxation intermédiaire). Par ailleurs, cette loi ne permet pas la déduction de la pension destinée à l'entretien d'un enfant majeur en apprentissage ou aux études; une part de quotient familial de 0,5 est en revanche octroyée au parent qui assure l'entretien de cet enfant majeur. Ces deux principes, confirmés par la jurisprudence, sont conformes à la loi fiscale d'harmonisation. Le Conseil d'Etat admet que cette situation n'est pas satisfaisante, qu'elle en tient pas compte de la situation réelle de certains contribuables, et qu'elle pourrait être notablement améliorée par le passage à la taxation annuelle postnumerando.

Christine Jaques, Administration cantonale des impôts, 021/ 316 20 69

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Non à une modification des zones balisées des réserves de Cudrefin et de la Sauge

Le 28 mai dernier, une pétition munie de 140 signatures demandait au Conseil d'Etat une modification des zones balisées des réserves naturelles de Cudrefin et de la Sauge (NE), ceci pour permettre la pose de deux bouées de dématage. Le Conseil d'Etat a décidé de rejeter cette pétition; il explique que le secteur concerné est situé dans les hauts-fonds, où la profondeur de l'eau n'excède pas quelques décimètres par hautes eaux et est même exondé par basses eaux. Ce secteur n'est donc pas accessible pour la plupart des voiliers alors qu'il est très prisé des oiseaux migrateurs, écrit notamment le gouvernement pour expliquer son refus.

Philippe Gmür, conservateur de la nature, 021/694 82 61

Dépôt de matériaux au large des Grangettes: pas de surélévation du fond lacustre

Dans une lettre adressée en mai dernier au Conseil d'Etat, l'Association pour la cohabitation des Grangettes s'inquiétait des travaux de remblayages en cours au large du Vieux-Rhône, craignant notamment une surélévation du niveau naturel du sous-sol lacustre. La nature des travaux entrepris n'a rien à voir avec une surélévation du sous-sol lacustre visant à interdire la navigation, répond le Conseil d'Etat. Il s'agit d'une opération de restauration de la berge lacustre dans une zone fortement soumise à érosion.

Pierre Chausson, chef du service des eaux, sols et assainissement, 021/ 316 75 01

Gravière de Bioley-Orjulaz: pas d'extension prévue en direction du village

En février dernier, le député Recordon posait sept questions au Conseil d'Etat, relatives au projet d'extension de la gravière de Bioley-Orjulaz. Il demandait notamment si l'Etat connaissait et approuvait ce projet. Oui, l'Etat a connaissance de ce projet depuis décembre 1997, répond le Conseil d'Etat, mais il est trop tôt pour qu'il prenne position, la procédure n'étant pas encore terminée. Le gouvernement précise encore que le projet ne prévoit pas d'extension en direction du village mais vers un secteur inexploité à l'ouest, vers les gravières partiellement remises en état.

Jean-Claude Guignard, Service des eaux, sols et assainissement, 021/ 316 70 06

Taxe d'exemption de l'obligation de servir: mise à jour de la loi vaudoise d'application

Mettre sur pied d'égalité les astreints au service militaire et ceux du service civil: c'est l'un des objectifs de la loi fédérale sur le service civil qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1996. Cette loi modifie d'autres lois dont la loi sur la taxe d'exemption du service militaire qui devient la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Le Conseil d'Etat a approuvé les

modifications subséquentes de la loi cantonale d'application.

Olivier Durgnat, chef du service de la sécurité civile et militaire, 021/316 47 01

Musée militaire vaudois: un oubli réparé

En 1974, le Conseil d'Etat décidait que la vérification des comptes du Musée militaire vaudois incombait désormais à l'Inspection cantonale des finances. Or, en vérifiant les comptes 1997, le Contrôle cantonal des finances a découvert que la décision du Conseil d'Etat n'avait jamais été publiée par la Chancellerie et n'était donc pas valable! Vingt-quatre ans plus tard, l'oubli est réparé; la décision a été confirmée par le Conseil d'Etat et sera publiée par la Chancellerie!

Olivier Durgnat, chef du service de la sécurité civile et militaire, 021/316 47 01

Réunion de Skinheads: pas de chasse aux sorcières mais une application du droit

Le 16 mai dernier, une réunion de skinheads s'est tenue à l'Abergement. Inquiet, le député Dudt a posé deux questions au Conseil d'Etat: le rapport fédéral sur les mouvements d'extrême droite pourrait-il être distribué aux communes? Pourrait-on appliquer la loi sur le racisme au loueur et aux locataires de salle?

Le rapport fédéral étant confidentiel, seul son auteur, la Confédération, peut décider de sa distribution, répond le Conseil d'Etat. De même, les dispositions relatives à la discrimination raciale et à la répression des infractions sont fédérales; elles ne peuvent pas être modifiées par le Canton. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève que la réunion et le concert du 16 mai n'ont donné lieu à aucune infraction.

F. Vuilleumier, Police cantonale, 021/644 44 44

Pci de l'Ouest-lausannois: délai fixé pour régler la répartition des frais

Les communes de Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, Renens, St-Sulpice et Villars-St-Croix se sont parfaitement entendues pour constituer une région Pci. Mais cette volonté de resserrer les liens se heurte à la question de la répartition financière. A tel point que le Conseil d'Etat a dû intervenir: constatant que ces 7 communes n'arrivent pas à s'entendre sur ce point, il leur donne mandat, sous la direction des deux préfets, de trouver une solution d'ici au 30 septembre prochain.

Michel Buttin, chef de l'office de la protection civile, 021/316 51 01

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Fonction et statut des assistants de la Haute école vaudoise (HEV)

Le Conseil d'Etat a décidé de créer la fonction d'assistant HEV. La mission des HES (notamment dans le domaine de la recherche et développement et transfert de technologie) nécessite

en effet l'engagement d'assistants dans toutes les écoles de la HEV. L'assistant devra être diplômé d'une haute école. Il sera engagé dans une haute école spécialisée par contrat de droit privé d'une durée d'une année, renouvelable trois fois au maximum. Il partagera son temps entre enseignement, recherche et développement, et transfert de technologie.

Marianne Perret, juriste au Service de la formation professionnelle, 021/316 63 14

Financement vaudois au Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises (RERO)

Le Conseil d'Etat a adopté sa réponse à l'interpellation développée le 17 juin par le député Gilbert Musy, relative à un financement octroyé par le canton de Vaud au Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises (RERO). C'est à l'initiative du canton de Vaud que ce réseau a été créé au début des années 80 par la Conférence universitaire de Suisse occidentale. Notre canton s'est alors vu confier, par l'intermédiaire du DFJ, la responsabilité de la gestion financière du réseau. Il s'agit d'un compte courant – et non d'un prêt – ouvert auprès de l'Etat de Vaud, qui enregistre les dépenses et les recettes du réseau. A la fin 1998, ce compte enregistrait un solde créancier (en faveur du RERO) de 1,2 million.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Hospitalisations extracantonales: ratification de l'accord entre assureurs et cantons

Le gouvernement vaudois a ratifié l'accord conclu le 7 juillet dernier entre la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS) et le Concordat des assureurs-maladie suisse (CAMS), concernant le financement des traitements en divisions semi-privée et privée d'hôpitaux publics ou subventionnés. L'accord prévoit le règlement par les cantons – à titre rétroactif – d'un montant forfaitaire pour les hospitalisations extracantonales de leurs ressortissants dans de telles divisions. La part du canton de Vaud se situe ainsi entre 1,4 et 1,7 million de francs. L'accord prévoit aussi un moratoire sur l'extension des contributions cantonales aux hospitalisations intracantonales dans ces mêmes divisions. Il devrait entrer en vigueur le 1er septembre 1998 et durer jusqu'au 31 décembre 2000. D'ici là, la LAMal devrait être révisée pour préciser ces dispositions.

Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021/316 42 41

Pierre Duvoisin quitte la présidence de la FAREAS

M. Pierre Duvoisin, ancien conseiller d'Etat, a décidé de quitter sa fonction de président de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile dans le canton de Vaud (FAREAS). M. Duvoisin présidait la Fondation depuis sa création, le 1^{er} juillet 1994. Le Conseil d'Etat a pris acte de

cette décision et remercie M. Duvoisin pour les services rendus. Son successeur sera désigné par le conseil de fondation de la FAREAS.

Christine Schaub, cheffe du SPAS, 021/316 52 00

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Le Conseil d'Etat défavorable aux quotas hommes-femmes pour les listes électorales

Le Conseil d'Etat n'est pas favorable à l'introduction de quotas d'hommes et de femmes pour les listes de candidats à l'élection au Conseil national. Convaincu que les inégalités entre les sexes justifient, aujourd'hui encore, qu'on prenne des mesures concrètes pour favoriser l'élection de femmes dans les organes du pouvoir politique, il estime que les quotas sont un moyen inadéquat qui poserait des problèmes d'application et qui limiterait inutilement la liberté des partis. Il a répondu dans ce sens à la procédure de consultation sur le contreprojet de la commission des institutions politiques du Conseil national à l'initiative populaire dite des quotas. Ce contreprojet imposerait des quotas d'hommes et de femmes sur les listes électorales.

Claude Ruey, chef du DIRE, 021/316 40 62

DEC

Département de l'économie

Loi Friedrich: fixation du contingent pour 1999-2000

En réponse à la consultation fédérale relative à la fixation du contingent des autorisations pour l'acquisition de logements de vacances par des étrangers, le Conseil d'Etat estime que le contingent vaudois peut être maintenu à 160 unités.

Vincent Delay, juriste, 021/316 60 08

Sur Internet...

Les principales décisions du Conseil d'Etat (résumées) de la semaine sont publiées le jeudi matin sur le site Internet de l'Etat de Vaud (http://www.vd.ch/chancellerie/conseil_etat/decisions-ce/decis-ce-1998.htm). Elles sont également diffusées par messagerie électronique. Vous avez la possibilité de vous abonner à ce service à partir de page suivante: <http://www.vd.ch/chancellerie/bic/serv-presse.htm>

Lorsqu'une de ces décisions fait l'objet d'un point de presse le jeudi matin, le dossier y relatif est en général également disponible sur le site web, à la même page.


ERIC GUICHARD

L'ensemble Venance Fortunat chantera les saisons le jeudi 10 septembre

Bonmont fête le chant grégorien

L'abbaye de Bonmont, à l'ouest de Nyon, propose quatre concerts de chant ancien du 10 au 13 septembre.

L'abbaye de Bonmont faisait partie d'un couvent cistercien fondé au XIII^e siècle. Cet ordre religieux s'était fixé des règles très strictes, en réaction contre le luxe de l'église clunisienne dominante à l'époque.

La rigueur cistercienne a déterminé l'architecture de ses constructions; saint Bernard, qui fut l'un des idéologues essentiels de son temps, choisit de rester fidèle au style roman, refusant de participer au mouvement gothique qui fleurissait dans toute l'Europe du XIII^e siècle.

Bonmont, l'une des premières fondations de Cîteaux, est ainsi un exemple parfait d'architecture romane. L'espace intérieur fut conçu en réglant de manière admirable la lumière qui y pénètre et surtout le chant qui soutenait le rituel des moines.

La restauration de l'église de Bonmont se prolongea pendant environ dix ans pour se conclure en 1995. Le projet, conçu notamment par l'architecte Ivan Koleček, avait pour but principal de retrouver les qualités spatiales d'origine. Le résultat acoustique est impressionnant: le chant «a capella» s'y développe avec une pureté et une amplitude exceptionnelle. En revanche, la voix «parlée» comme la musique instrumentale se perd dans les voûtes sous l'effet d'écho prolongé. La Fondation de l'Abbaye de Bonmont, qui en assume l'exploitation depuis son ouverture au public, tire profit des qualités de l'église en organisant chaque

année un cycle de concerts consacrés au chant ancien. Dès l'inauguration de 1995, elle invita des groupes de toute l'Europe.

La saison 1998 se compose de cinq concerts, dont deux ont déjà eu lieu ce printemps. La seconde partie est dédiée au 900^e anniversaire de l'ordre des Cîteaux, événement qui fait l'objet de nombreuses manifestations internationales. Le programme décrit ci-dessous comprend deux groupes français et un chœur suisse qui sont tous trois considérés comme de grands spécialistes du chant grégorien. Une journée sera consacrée aux moines cisterciens de Hauterive ainsi qu'aux nonnes cisterciennes, elles aussi, du couvent de la Fille-Dieu à Romont.

Ces concerts très particuliers sont des occasions d'apprécier une forme musicale quelque peu oubliée; ils permettent aussi de se représenter l'ambiance sonore régnant dans l'église de Bonmont au cours de trois siècles qui marquèrent la physionomie de notre région.

JPD

- Jeudi 10, 20h30: *Ensemble Venance Fortunat*, France. *Le chant des saisons*, mise en espace et jeux de lumière.
- Vendredi 11, 19h30: *Ensemble vocal Gilles Binchois*, France. Pièces de Hildegarde von Bingen, textes du XI^e siècle.
- Samedi 12, 15h: *Les sœurs de l'abbaye de la Fille-Dieu de Romont* et *Les moines de l'Abbaye d'Hauterive*.
- Dimanche 13, 17h: *La Chapelle vocale*, Lausanne. *Missa Scala Aretina* de F. Valls.

Fête-spectacle

Denens. 2^e Fête de l'épouvantail.

Du 26 au 30 août. Itinéraire dans le vignoble permettant d'admirer plus de 100 épouvantails créés pour l'occasion. Spectacles pour enfants, théâtre avec «Bergamote», musique, bal, cantine. Rens. au 021/803 15 34, ou Internet <http://www.immodirect.ch/epouvantail>.

Echallens. La Fête du blé et du pain.

Musique Patrick Bron, texte Emile Gardaz, mise en scène Gérard Demierre. Ve 28-di 30 août et ven 4-di 6 septembre. (Secrétariat: 021/881 21 41)

Musique

Théâtre de Vevey. Quatuor Mosaïques.

Quatuors N° 14 et N° 16 de L. van Beethoven.

Dimanche 30 août, 17 h.

Concert au CHUV. Duo de guitare

Maria et Mauro Misteli. Concert public, transmis en direct sur la Télévision de la région lausannoise.

Dimanche 13 septembre, 16 h, Auditoire César Roux.

Expositions

Espace Arlaud. Autour de Chillon –

Archéologie et restauration au début du siècle, une exposition du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire.

Du 4 septembre au 27 décembre (me-ve 12h à 18h, sa-di 11h à 17h).

Cabinet cantonal des estampes, Vevey.

(Musée Jenisch, avenue de la Gare 2)

Degas et Pissarro – alchimie d'une rencontre

Pour sa 10^e année, le Cabinet cantonal des estampes offre des visites gratuites de cette exposition aux élèves de 4 à 16 ans et à leurs professeurs. Le programme consiste d'une part en une présentation didactique et active des œuvres exposées, et d'autre part en une animation ludique comprenant un questionnaire et un jeu de memory. (Photo: eau-forte de Pissarro par lui-même)

Les classes sont priées de s'inscrire au 021/921 34 01, ou par fax au 921 62 92.

• L'exposition est ouverte du 30 août au 15 novembre, tous les jours sauf le lundi, de 10h30 à midi et de 14h à 17h30.

